

Si vous ne pouvez pas voir ce message,  
vous pouvez le visualiser en ligne ici



AGENDA

ANNUAIRE

REVUE DE PRESSE

FABRIQUE DE L'UIMM

La newsletter de l'UIMM Côte-d'Or - 11/06/2020

A LA UNE

## “ Mise en ligne de la plateforme "Prêt de main d'oeuvre" ”

Dans quels cas utiliser le prêt de main d'oeuvre-reclassement ?

- Vous faites face à un **surcroît d'activité** et avez besoin de main d'oeuvre
- Vous êtes confronté à une **baisse d'activité**, mais souhaitez à tout prix **conserver les compétences de vos salariés** et éviter le plan social

Si vous le souhaitez, nos experts RH et nos juristes peuvent vous accompagner dans la mise en oeuvre de cette démarche. Pour ce faire, vous pouvez contacter Emmanuelle GAUTHERON : [egautheron@maisondesentreprises.com](mailto:egautheron@maisondesentreprises.com) - 06 45 45 23 79



» [Accéder à la plateforme](#)

## “ Reprise de nos clubs et ateliers ”



Clubs HSE, Achats, Industrie 4.0, ateliers juridiques ...  
Toute l'équipe de l'UIMM Côte-d'Or aura le plaisir de vous retrouver pour ses clubs et ateliers à **partir du mois de septembre** !

## “ Défi 2 Conseil : deux masterclass pour dirigeants ”

Défi 2 Conseil vous propose 2 masterclass pour dirigeants sur les thèmes :

- **Leadership et management des hommes**
- **Devenir un leader stratégique**

Vous souhaitez développer votre leadership pour mieux manager vos équipes, vous doter des outils du manager coach pour motiver, déléguer, fidéliser vos salariés, identifier les leviers de changement et de performance ?

N'hésitez pas à contacter Jean-François Beudet au 03 80 77 85 08 ou à l'adresse [jfbeudet@maisondesentreprises.com](mailto:jfbeudet@maisondesentreprises.com)



» **Plus d'infos**

## “ Privilégiez l'apprentissage avec le GEIQ Industrie 21 ”



A l'issue de cette période de confinement et pour retrouver une bonne activité, il est primordial de garder une dynamique d'anticipation afin de marquer un redémarrage significatif de notre secteur industriel et métallurgique : **maintien des embauches**, autant que possible, anticipation des **besoins en formation, développement des compétences** au sein de vos entreprises. Pour vous aider dans ces démarches le GEIQ Industrie 21 vous encourage à **privilégier l'apprentissage**. Vous pourrez ainsi bénéficier de **l'accompagnement quotidien de l'équipe du GEIQ** (embauche candidats, démarches administratives, responsabilité employeur, formation et tutorat). Dans le cas de contrats de longue durée, le GEIQ adaptera l'alternance en fonction du taux d'activité de votre entreprise.

## “ Visioconférence CLENAM Bourgogne-Franche-Comté ”

Le CLENAM Bourgogne-Franche-Comté vous propose une visio-conférence sur le thème "**Sécurité numérique, enjeux pour les chefs d'entreprises PME et TPE : les bonnes pratiques**" le 18 juin de 10h à 12h.

Animée par Véronique BRUNET, ANSSI, Déléguée à la sécurité du numérique pour la région Bourgogne-Franche-Comté, cette conférence est gratuite et ouverte à tous sous condition d'inscription.



» **Infos et inscription**

## “ Le portail d'opportunités industrielles ”



L'UIMM vous propose en collaboration avec FUSACQ un portail qui vous permettra de faire grandir votre entreprise quel que soit son stade de développement et vos motivations personnelles.

**Partenariat commercial, capitalistique, recherche de financement, vente de matériel ou encore cession d'entreprise sont maintenant autant d'opportunités à portée de clic.**

» **Plus d'infos**

Twitter



Suivez-nous !

LinkedIn



Facebook



**UIMM 21**

Maison des Entreprises - 6, allée André  
Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex  
Tél : 03 80 77 85 11 - Fax 03 80 77 85 01  
Contact:  
[uimm21@maisondesentreprises.com](mailto:uimm21@maisondesentreprises.com)  
<https://www.uimm21.fr>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, vous pouvez vous désinscrire en envoyant un mail à l'adresse : [uimm21@maisondesentreprises.com](mailto:uimm21@maisondesentreprises.com)  
© UIMM 21

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatique et Libertés"). Pour l'exercer, adressez-vous à UIMM 21, Maison des Entreprises - 6, allée André Bourland BP 67007 - 21070 DIJON Cedex ou à [uimm21@maisondesentreprises.com](mailto:uimm21@maisondesentreprises.com)